



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain





- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM (reportée le 08/02/2025)
PLATEAU 2 :	16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
PLATEAU 2 :	23 NOVEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ;
PLATEAU 3 :	14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
PLATEAU 4 :	1er FEVRIER 2025 -
PLATEAU 1 :	08 FEVRIER 2025 – U9F, Plateau remplaçant plateau 1
PLATEAU 5 :	06 MARS 2025 -
PLATEAU 6 :	05 AVRIL 2025 -
PLATEAU 7 :	17 MAI 2025 –



**PLATEAUX REPORTES****23/11/24****U9F****FRANCONVILLE FC****Plateau 2 du 16/11/2024 reporté le 23/11/2024, pour cause de centre challenge U11F sur les mêmes installations**Clubs concernés : **FRANCONVILLE FC, ERMONT AMS, TAVERNY COSMO, ESSG/FC SAM, St PRIX****COURRIERS DES CLUBS****DEUIL-ENGHIEN FC,**

Mail du 31 octobre 2024

Ce mail à été lu par le secrétariat le 4 novembre et est arrivé à la commission féminine le 12 novembre après 2 appels les 14/10/24 et 21/10/24

Il comporte la feuille de match à 8 remplie mais incomplète,

Compte tenu des dates : **maintien de l'amende de 52€** apparaissant dans le PV de la commission animation féminine du 05 novembre 2024.**Pour information** : feuille de match irrégulière, absence du numéro de match. (29748135) et absence du motif de la non-utilisation de la FMI devant apparaître au dos de la feuille de match dans les réserves d'avant match.

Le motif de la non-utilisation apparaissant dans ce mail, retrait de l'avertissement de la non-utilisation de la FMI

Enregistrement du résultat : 1 -11 pour Gonesse RC 1

Mail du 10 novembre 2024

Voir la réponse ci-dessus

Ent ESSG/SOISY,

Mail du 12 novembre 2024

Pris note de votre forfait avisé du plateau U7F à Fosses le 16 novembre 2024

US PERSAN 03,

Mail du 14 novembre 2024

Pris note de votre forfait avisé du plateau U9F à MERY6MERIEL FC le 16 novembre 2024

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX**ENT SSG-SOISY 2**

Footclub du 05/11/24

U13F Poule A

Journée 3 ; match 29746391 ; du 16/11/24 ; ENT SSG-SOISY 2 contre CERGY PONTOISE FC 1

Nouvelle date : 30/11/2024

Accord des clubs et de la commission féminine

ST PRIX ES 1

Footclub du 05/11/24

U13F Poule B

Journée 3 ; match 29746408 ; du 16/11/24 ; ST PRIX ES 1 contre HERBLAY ES 2

Nouvel horaire : 11h30

Accord des clubs et de la commission féminine





RENCONTRES REPORTEES

09/11/24

U13F – Groupe B

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du (05/10/24)

Reporté par la commission

30/11/24

U11F – Groupe D

GARGES FCM 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2

Match n°29748137 du (12/10/24)

Reporté par la commission

U13F – Groupe A

ENT SSG-SOISY 2 contre CERGY PONTOISE FC 1

Journée 3 ; match 29746391 ; du (16/11/24)

Reporté par la commission

21/12/24

U13F – AVENIR

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du (19/10/24)

Reporté par la commission

FORFAITS AVISES

U13F – AVENIR

HERBLAY ES 1 – Ent ESSG/FCSAM 1

Match n°29760868 du 09/11/2024

Ent ESSG/SOISY,

Forfait avisé du plateau U7F à Fosses le 16 novembre 2024

US PERSAN 03,

Forfait avisé du plateau U9F à MERY-MERIEL FC le 16 novembre 2024

APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F

Ent ESSG-SOISY FC

Plateau U9F du 12/10/24

1^{er} appel feuille de présence ERMONT AMS

2^{ème} appel feuille de présence ERMONT AMS

ERMONT AMS

Plateau U9F du 12/10/24 à ESSG

1^{er} appel feuille de présence





U11F

GONESSE RC 1

U11F Groupe C

Match n°29748139 du 09/11/24 contre Eragny FC

1er appel le 12/11/24

ARGENTEUIL FC 1

U11F Groupe D

Match n°29748154 du 09/11/24 contre Ent Beaumont-Mours

1er appel le 12/11/24

U13F

GARGES LES GONESSES FCM 1

U13F Avenir

Match n°29760869 du 09/11/24 contre St Brice FC 1

1er appel le 12/11/24

DEUIL ENGHEN FC 1

U13F poule B

Match reporté J1 n°29746401 du 09/11/24 contre HERBLAY ES 2

1er appel le 12/11/24

FMI

Les informations concernant la « non-utilisation de la FMI » indiquent un état de fait aux clubs, elles seront gérées par la commission compétente

ERAGNY AS FC 1

U11F poule C

Match n°29748136 du 12/10/24

FMI : 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

ERMONT AMS 1

U13F avenir

Match n°29760855 du 05/10/24

FMI : 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

GONESSE RC 1

U13F avenir

Match n°29760856 du 05/10/24

FMI : 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

ERAGNY AS FC 1

U13F avenir

Match n°29760858 du 12/10/24

FMI : 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

GARGES LES GONESSES FC 1

U13F avenir

Match n°29760859 du 12/10/24

FMI : 1^{ère} non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement





GONESSE RC 1

U13F avenir

Match n°29760863 du 19/10/24

FMI : 2^{ème} non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF

Ent SSG/SOISY 2

U13F poule A

Match n°29746386 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

St OUEN L'AUMONE AS 1

U13F poule A

Match n°29746387 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

CORMEILLAIS ACS 1

U13F poule A

Match n°29746388 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

CERGY PONTOISE FC 1

U13F poule A

Match n°29746390 du 12/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

ADAMOIS OL 1

U13F poule C

Match n°29746415 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

GROSLAY FC 1

U13F poule C

Match n°29746416 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

FOSES FU 1

U13F poule C

Match n°29746417 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

MONTMORENCY FC 1

U13F poule D

Match n°29746445 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

TAVERNY COSMO 1

U13F Poule D

Match n°29746447 du 05/10/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement





CHALLENGE U11F

LE 16 novembre 2024 ;
Début des épreuves 9H30

Centre n° 1
Ent SSG/SOISY 2
Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Ent SSG/SOISY; ERMONT AMS 1; ERAGNY AS FC1

Centre n° 2
FRANCONVILLE FC 1
Stade Jean Rolland, 112 rue des pommiers saulniers, Franconville
FRANCONVILLE FC 1 ; TAVERNY COSMO 1 ; ST OUEN L'AUMONE AS 1

Centre n° 3
SARCELLES AAS 1
Stade Léo Lagrange, rue du stade, Sarcelles
SARCELLES AAS 1 ; CERGY-PONTOISE FC 1 ; ARGENTEUIL RC 1 ; Ent SSG/SOISY 1

Centre n° 4
ST BRICE FC 1
Stade Léon Graffin, 2 rue de la forêt, St Brice
ST BRICE FC1 ; DEUIL-ENGHIEN FC1 ; Ent BEAUMONT-MOURS

Centre n° 5
GONESSE RC 1
Stade Cognevaut, 3 rue du Commandant M. Fourneau, Gonesse
GONESSE RC1; PERSAN US 03 1; HERBLAY ES 1

Centre n° 6
BELLOY-ST MARTIN ASC 1
Stade Raymond Fosset, rue Salengro, St Martin du Tertre
BELLOY-ST MARTIN ASC 1; MERY-MERIEL FC 1; ARGENTEUIL FC 1

FESTIVAL FOOT U13F

LE 23 novembre 2024
Début des épreuves 9H30

Centre n° 1
DEUIL-ENGHIEN FC1
Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre
DEUIL-ENGHIEN FC1 ; ERAGNY AS FC 2 ; GONESSE RC 1 ; ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 2
HERBLAY ES 1
Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay
HERBLAY ES 1; VIARMES ASNIERES OL 1; ST OUEN L'AUMONE AS 2; MONTMORENCY FC 1

Centre n° 3
CERGY-PONTOISE FC 1
Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Pontoise
CERGY-PONTOISE FC 1; ST PRIX ES 1; TAVERNY COSMO 1; BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Centre n° 4
ERMONT AMS 1
Stade Auguste Renoir, 20 rue du syndicat, Ermont
ERMONT AMS 1; MERY-MERIEL CF 1; SARCELLES AAS 1 ; ST BRICE FC 2





Centre n° 5

ERAGNY AS FC 1

Stade de la butte, 79-99 rue de Pierrelaye, Eragny

ERAGNY AS FC 1; PERSAN US 03 1; HERBLAY ES 2 ; SARCELLES AAS 2

Centre n° 6

Ent SSG/SOISY 1

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien

Ent SSG/SOISY 1 ; ST PRIX ES 2 ; FRANCONVILLE FC 1 ; GROSLAY FC 1

Centre n° 7

ARGENTEUIL FC 1

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

ARGENTEUIL FC 1 ; Ent SSG/SOISY 2 ; ADAMOIS OL 1 ; ST BRICE FC 1

Centre n° 8

FOSES FU 1

Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses

FOSES FU 1 ; Ent BEAMONT-MOURS ; CORMEILLAIS ACS 1 ; GARGES LES GONESSES FC 1

